

INAMI

Institut National d'Assurance Maladie Invalidité

SERVICE DES SOINS DE SANTE

Circulaire O.A. n° 2005/ du 4 février 2005

3910/

En vigueur à partir du 1 février 2005

Tarifs ; dentistes ; 01-02-2005.

Suite à l'arrêté royal du 4 février 2005 :

- le libellé des prestations de 301696 à 301781, reprises à la page 5, dans le tableau 4. Soins préventifs, c) est modifié comme suit à partir du **1^{er} février 2005**: « Détartrage, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés »;
- à partir du **1^{er} février 2005**, le point « 3. Extractions » est structuré comme suit :
 - a) Extractions chirurgicales de dent avec résection de l'os environnant et suture des lambeaux muqueux incisés ;
 - b) Extraction d'éléments de dents définitives chez les enfants jusqu'à leur 14ième anniversaire

L = 1,414427 EUR

Numéro de code	Honoraires	Intervention	
		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
304813 304824 = L 21,21	30,00	30,00	22,50

Prestations dentaires

Date d'application : 1^{er} février 2005

Le Fonctionnaire dirigeant f.f.,

G. Vereecke
Médecin inspecteur général

Annexes : nihil